

PLAN DE COURS

GMT-3006 : Analyse foncière avancée

NRC 15257 | Hiver 2020

Préalables : DRT 3900

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours vise à permettre à l'étudiant de développer les connaissances et les habiletés nécessaires afin de résoudre des cas complexes d'analyse foncière. Il doit apprendre à reconstituer plusieurs types de morcellement initial, à résoudre des géométries défailtantes, à reconnaître des marques matérielles de ligne séparative significatives, à justifier correctement son opinion professionnelle sur la base des règles du raisonnement logique et des arguments juridiques ainsi qu'à formuler les conseils appropriés lorsque la situation le requiert.

Plage horaire

Cours en classe			
mercredi	12h30 à 15h20	CSL-1516	Du 13 janv. 2020 au 24 avr. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=112978>

Coordonnées et disponibilités

Marc Gervais

Enseignant

marc.gervais@scg.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Liens du cours avec les objectifs du programme	4
But du cours	4
Description du cours	4
Objectifs d'apprentissages	4
Calendrier du cours	4
Méthodes d'enseignement	5
Travaux pratiques	6
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	7
Évaluation des apprentissages	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Travail pratique no 1	7
Travail pratique no 2	7
Travail pratique no 3	8
Travail pratique no 4	8
Barème de notation	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	9
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	9
Absence aux examens	9
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	10
Matériel didactique	10
Références obligatoires	10
Bibliographie	10
Références bibliographiques	10
Références suggérées	10

Description du cours

Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours est optionnel pour les étudiants inscrits dans le programme de baccalauréat en sciences géomatiques. Il nécessite la réussite d'au moins un cours prérequis, soit le cours « **DRT- 3900 Principes de délimitation** ». Les objectifs d'apprentissage de ce cours sont en lien avec les objectifs généraux du programme de sciences géomatiques, soit plus particulièrement de former des professionnels possédant toutes les connaissances nécessaires en sciences fondamentales, en droit et dans les différentes disciplines des sciences géomatiques, pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre ou encore pour poursuivre des études supérieures en sciences géomatiques. La formation fournit aux diplômés les connaissances et la pratique requises pour, entre autres, effectuer des levés sur le territoire, faire les calculs, les études et les expertises nécessaires à l'établissement et à la délimitation de la propriété foncière, exprimer son opinion et poser des actes d'arpentage et de cartographie ainsi que conseiller la population sur ces différents aspects. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait notamment :

- Avoir acquis un esprit scientifique par l'apprentissage de la méthode, des concepts de base et des principes fondamentaux propres à l'ensemble des domaines couverts par les sciences géomatiques, soit la démarche scientifique dans l'acquisition des connaissances, la capacité d'analyse et de synthèse, le mode d'expression orale et écrite propre à tout scientifique;
- Avoir acquis des connaissances fondamentales, tant dans les sciences de base (mathématiques, physique, informatique, droit) que dans chacune des disciplines liées à la connaissance de la composante géospatiale et du contexte juridique des données servant à la mesure, à la localisation, à la description et à la représentation du territoire, soit l'arpentage foncier, la législation foncière, la topométrie, la géodésie et la microgéodésie, la métrologie, la photogrammétrie, l'hydrographie, la cartographie, les systèmes d'information à référence spatiale et la télédétection;
- Avoir acquis la maturité, l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au sain usage de ses connaissances, le souci de l'exactitude, la sensibilité à l'éthique et à l'importance de son action et de ses engagements socioéconomiques.

But du cours

Le but principal du cours consiste notamment à permettre aux étudiants d'approfondir certains concepts théoriques appris dans le cours **DRT-3900 Principes de délimitation**. Ce cours vise aussi à permettre l'intégration des notions et compétences acquises au cours de baccalauréat en sciences géomatiques. Le choix des cas pratiques, auxquels seront confrontés les étudiants, a été effectué de manière à forcer une telle intégration. Finalement, le cours va permettre aux étudiants d'améliorer leur capacité d'analyse foncière et leur capacité à justifier une opinion professionnelle ainsi qu'à mieux remplir leur devoir de conseil.

Description du cours

Ce cours s'inscrit dans le prolongement des connaissances acquises dans le cours **DRT-3900 Principes de délimitation**. Dans ce cours, les étudiants devront développer les habiletés requises pour résoudre des cas complexes de délimitation des propriétés, acquérir les connaissances et développer des compétences concernant la rhétorique et l'argumentation, le raisonnement logique, la structuration d'un texte ainsi que la rédaction de rapports d'expertise.

Objectifs d'apprentissages

L'étudiant devra atteindre les objectifs pédagogiques généraux reliés au présent cours, soit :

- Mettre en pratique les notions théoriques relatives à la délimitation des propriétés;
- Améliorer les compétences en analyse foncière;
- Connaître et mettre en application les principes de base de la rhétorique et de l'argumentation;
- Connaître et mettre en application le processus de construction d'une opinion professionnelle;
- Connaître et mettre en application les principes de logique et de raisonnement et être en mesure de les appliquer lors de la rédaction d'un rapport;
- Connaître et mettre en application les principes qui gouvernent la rédaction de rapports convaincants.

Calendrier du cours

Dates	Sujets/Activités
Semaine n° 1 15/01/2020	Introduction et prise de contact Présentation du plan de cours, déroulement de la session, importance du cours dans la profession d'arpenteur-géomètre. Présentation du mandat n° 1 : Lot 171, cadastre du Cheval Blanc Présentation du mandat n° 2 : Lot 901, Shawinigan
Semaine n° 2 22/01/2020	Aucun cours
Semaine n° 3 29/01/2020	Aucun cours Remise du rapport - Lot 171, cadastre du Cheval Blanc
Semaine n° 4 5/02/2020	Discussion en groupe - Mandat n° 1 : Lot 171, cadastre du Cheval Blanc Présentation du mandat n° 3 : Lot 229, Paroisse de St-Louis-de-Lotbinière
Semaine n° 5 12/02/2020	Aucun cours
Semaine n° 6 19/02/2020	Aucun cours Remise du rapport - Mandat n° 2 : Lot 901, Shawinigan
Semaine n° 7 26/02/2020	Discussion en groupe - Mandat n° 2 : Lot 901, Shawinigan Présentation du mandat n° 4 : Rang IV du canton d'Alleyn
Semaine n° 8 4/03/2020	Aucun cours (Semaine de lecture)
Semaine n° 9 11/03/2020	Aucun cours
Semaine n° 10 18/03/2020	Aucun cours Remise du rapport - Mandat n° 3 : Lot 229, Paroisse de St-Louis-de-Lotbinière
Semaine n° 11 25/03/2020	Discussion en groupe - Mandat n° 3 : Lot 229, Paroisse de St-Louis-de-Lotbinière
Semaine n° 12 1/04/2020	Aucun cours
Semaine n° 13 8/04/2020	Aucun cours Remise du rapport - Mandat n° 4 : Rang IV du canton d'Alleyn
Semaine n° 14 15/04/2020	Discussion en groupe - Mandat n° 4 : Rang IV du canton d'Alleyn
Semaine n° 15 22/04/2020	Aucun cours

Méthodes d'enseignement

Les cours théoriques seront donnés à raison de trois heures (3) pour chacune des séances prévues dans le calendrier du cours. De plus, pour chaque semaine où une séance en classe est prévue, l'étudiant devra consacrer six (6) heures supplémentaires pour des lectures personnelles ou pour réaliser des travaux pratiques. Pour chaque semaine où aucune séance en classe n'est prévue, l'étudiant devra consacrer neuf (9) heures supplémentaires pour des lectures personnelles ou pour réaliser des travaux pratiques. La méthode d'enseignement visera à permettre l'assimilation des concepts théoriques par de multiples mises en situations pratiques.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les stratégies d'apprentissage qui seront mises en œuvre tout au long du trimestre seront alternativement des lectures, participations à des rencontres collectives, discussions ciblées, analyse de cas pratiques, travail individuel et en équipe.

Avant chaque séance, l'étudiant devra :

- Accéder au Portail des cours de l'Université Laval afin de télécharger le plan détaillé des rencontres ainsi que certains documents complémentaires pouvant éventuellement être remis par le professeur;
- Avoir fait les lectures ou les travaux préparatoires indiqués au plan détaillé de chaque séance.

Travaux pratiques

Au cours du trimestre, l'étudiant devra réaliser quatre travaux pratiques qui feront l'objet d'une évaluation formelle. Ces travaux se feront en équipe d'un (1) à trois (3) étudiants.

Les travaux pratiques ont pour but de permettre aux étudiants d'assimiler la matière théorique et d'augmenter leur savoir-faire en matière d'analyse foncière et de rédaction de rapports.

Dans le cadre de ces travaux, les étudiants devront procéder à l'analyse de cas complexes, émettre des opinions professionnelles quant à la position de plusieurs limites de propriété, justifier convenablement les opinions émises et répondre à certaines questions spécifiques, le cas échéant.

L'étudiant devra produire les documents en conformité avec les principes juridiques et les règles de l'art appris en classe. La nature des différents livrables ainsi que les normes techniques entourant la forme des documents à remettre seront transmises aux étudiants au cours de la session.

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera assimilée à une absence de remise du livrable.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine no 1 - 15 janvier 2020 (Rencontre en classe)	
Semaine no 2 - 22 janvier 2020 (Aucun cours)	
Semaine no 3 - 29 janvier 2020 (Aucun cours - Remise du rapport - mandat no 1)	
Semaine no 4 - 5 février 2020 (Rencontre en classe)	
Semaine no 5 - 12 février 2020 (Aucun cours)	
Semaine no 6 - 19 février 2020 (Aucun cours - Remise du rapport - mandat no 2)	
Semaine no 7 - 26 février 2020 (Rencontre en classe)	
Semaine no 8 - 4 mars 2020 (Aucun cours - Semaine de lecture)	
Semaine no 9 - 11 mars 2020 (Aucun cours)	
Semaine no 10 - 18 mars 2020 (Aucun cours - Remise du rapport - mandat no 3)	
Semaine no 11 - 25 mars 2020 (Rencontre en classe)	
Semaine no 12 - 1er avril 2020 (Aucun cours)	
Semaine no 13 - 8 avril 2020 (Aucun cours - Remise du rapport - mandat no 4)	

Semaine no 14 - 15 avril 2020 (Rencontre en classe)	
Semaine no 15 - 22 avril 2020 (Aucun cours)	
Mandat no 1 - Lot 171, cadastre du cheval Blanc	
Mandat no 2 - Lot 901, Shawinigan-Sud	
Mandat no 3 - Lot 229, paroisse de St-Louis-de-Lotbinière	
Mandat no 4 - Rang IV du canton d'Alleyr	
Critères de correction des rapports d'expertise	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique no 1	Dû le 29 janv. 2020 à 12h00	En équipe	15 %
Travail pratique no 2	Dû le 19 févr. 2020 à 12h00	En équipe	20 %
Travail pratique no 3	Dû le 18 mars 2020 à 12h00	En équipe	35 %
Travail pratique no 4	Dû le 8 avr. 2020 à 12h00	En équipe	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique no 1

Date de remise : 29 janv. 2020 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
1321 CSL (Bureau du professeur)

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Travail pratique no 2

Date de remise : 19 févr. 2020 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Local 1321 CSL (Bureau du professeur)

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Travail pratique no 3

Date de remise :	18 mars 2020 à 12h00
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	35 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt Local 1321 CSL (Bureau du professeur)

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Travail pratique no 4

Date de remise :	8 avr. 2020 à 12h00
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt Local 1321 CSL (Bureau du professeur)

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues

- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué), BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Matériel didactique

Références obligatoires

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Bibliographie

Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Références suggérées

Thibaudeau V., 2006, *Principes de logique. Définition, énonciation, raisonnement*, Collection Zêtésis, Presses de l'Université Laval et les Éditions de l'IQRC, Québec, 932 p.